

414.A0 TECHNIQUES DE TOURISME GESTION TOURISTIQUE : *Programme Signature ITHQ*

Frais inhérents aux activités pédagogiques – promotion 2016-2019

Afin d'assurer une formation professionnelle exclusive et de qualité, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) assure un lien direct entre les élèves et les intervenants du milieu. Les différents moyens pédagogiques et le matériel didactique développé amènent les élèves à découvrir, sur le terrain, les produits et les services de l'heure dans le domaine du tourisme. Dans le but de réaliser cette partie essentielle de leur formation, l'ITHQ demande une contribution financière à tous les élèves durant leur formation.

Frais

Les frais des diverses activités locales, nationales et internationales s'élèvent à environ 1248 \$. Ces frais sont payables en six versements, soit un montant minimum de 208 \$ par session pour les six sessions. Prenez note que ce montant de 1248 \$ est sujet à changement, et ce, sans préavis.

Tous les frais reliés à vos stages vous seront communiqués par le service des stages (montants variables selon la destination choisie)

Le premier versement doit être effectué avant le **23 août 2016**. Le paiement du 23 août 2016 doit être acquitté via Colnet (suivre les instructions ci-dessous). Les autres versements devront être acquittés en même temps que vos paiements de réinscription. Tout retard de paiement entraînera des frais administratifs de 40 \$ par mois à compter du 1^{er} jour de retard.

Pour acquitter les frais

1. Accéder à notre site Internet à l'adresse : <https://registrariat.ithq.qc.ca/colnet/login.asp>
 - Nom d'utilisateur : Votre numéro DA
 - Mot de passe : Le mot de passe que vous avez choisi lors de votre demande d'admission.
2. Dans la colonne de gauche, cliquez sur État de compte et suivre les instructions
3. Acquitter les frais d'activités de **208 \$**. Ces coûts sont payables *en ligne* **par carte de crédit Visa ou MasterCard**, en cliquant sur le lien « État de compte » dans le menu de gauche. Pour les étudiants n'ayant pas de carte de crédit, il vous sera possible de payer par chèque visé ou mandat en vous présentant au registrariat entre 8 h 30 et 16 h 30. L'argent comptant et les chèques personnels ne sont pas acceptés.

Annulation/remboursement

- En cas d'abandon du programme ou de cours en particulier, après le premier jour de cours, aucun remboursement ne peut être accordé.
- En cas d'absence à une activité, aucun remboursement ne peut être accordé.
- En cas d'absence prolongée causée par la maladie ou une grossesse, conduisant à la mention "incomplet permanent" au bulletin, une analyse de la situation sera effectuée par la direction de l'ITHQ.